

Centre Soma

Règlement intérieur des cours

Admission et inscription

Article 1 : Les inscriptions aux cours se font en ligne, via notre plateforme. Elle doit être effectuée durant les périodes suivantes :

- avant la fin du mois de décembre ▸ pour la session de janvier
- avant la fin du mois d'avril ▸ pour la session de mai
- avant la fin du mois d'août ▸ pour la session de septembre

Article 2 : Pour que l'inscription soit valide, il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir 7 ans ou plus
- approuver ce présent règlement intérieur
- respecter les délais
- s'acquitter des frais d'inscription

Article 3 : Les frais d'inscription aux cours sont fixés à un montant de 120 euros la session. Soit 30 euros par mois.

- Les livres et supports de cours sont à la charge de l'élève. Seuls les supports numériques sont fournis par le centre.
- Les frais d'inscription ne seront pas restitués en cas de départ volontaire de l'élève ou de renvoi.

Ponctualité et assiduité

Article 4 : L'élève doit être ponctuel et assidu aux cours. L'absence et le retard sont consignés et font l'objet d'un suivi. Ils doivent être justifiés auprès de l'enseignant.

- Les sanctions liées au retard sont propres à chaque enseignant(e).
- Au bout de trois absences injustifiées, l'élève sera exclu des cours.

Article 5 : En cas de suppression inopinée d'un cours ou en cas de modification de l'emploi du temps, l'élève ou la famille sera prévenue dans les meilleurs délais.

Déroulement des cours

Article 6 : L'élève doit se munir, à chaque cours, du matériel nécessaire pour travailler.

Article 7 : L'élève s'engage à se comporter de manière convenable. La politesse et le respect à l'égard de l'enseignant sont de rigueur.

Article 8 : L'activation de la caméra est obligatoire lors d'une évaluation ou à la demande de l'enseignant(e) pour des raisons pédagogiques.

Suivi et travail personnel

Article 9 : L'élève inscrit s'engage à suivre le programme proposé par le centre. Tout travail demandé par l'enseignant doit être fait et remis à temps.

Autres mesures disciplinaires

Article 10 : Toute revendication devra se faire auprès de l'adresse e-mail de communication du centre ou via la rubrique Contact de notre plateforme. L'administration traitera la demande dans les plus brefs délais.

Article 11 : En vous inscrivant à nos cours, vous vous engagez à respecter ce présent règlement intérieur. Le non-respect de celui-ci peut entraîner des sanctions dont la gravité peut conduire à l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.